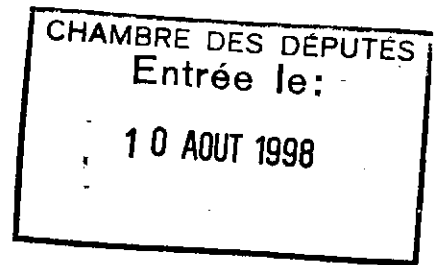


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**



Luxembourg, le 6 août 1998

La Ministre de la Culture
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 0449 du 31/07/1998 de Monsieur le Député Emile Calmes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour la Ministre de la Culture,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Dockendorf".

Guy Dockendorf
Premier Conseiller de Gouvernement

Réponse
de Madame la Ministre de la Culture
à la question parlementaire no. 449
du 31 juillet 1998
de Monsieur le Député Emile CALMES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
10 AOUT 1998

En réponse à la question de Monsieur le Député Emile CALMES concernant l'acquisition de 1.673 d'ouvrages portant sur les domaines de l'indianisme, le sanscrit, l'hindouisme, le bouddhisme, l'iranien, le zoroastrianisme et l'indo-européen au prix de 167.300 francs français, je voudrais vous informer que selon les renseignements fournis par Monsieur le Directeur de la Bibliothèque ce sont des domaines jusqu'ici peu représentés dans une bibliothèque luxembourgeoise, que le prix d'acquisition (en moyenne 100 francs français par volume) est extrêmement avantageux et que l'information et la consultation du personnel scientifique a été faite, préalablement à l'acquisition tant au niveau des conservateurs qu'au niveau du bibliothécaire d'acquisition et que la réaction a été unanimement positive.

Je retiens donc que les informations que Monsieur le Député a tirées d'un article de journal ne correspondent pas à la vérité et que le journaliste en question aurait dû, préalablement à la publication d'extraits d'un document interne rédigé par deux conservateurs, contrôler la véracité des allégations.

L'acquisition de 1.673 ouvrages spécialisés pour 167.300 francs français (= 1 million de francs luxembourgeois) est parfaitement en relation avec le budget d'acquisition de la Bibliothèque nationale qui s'élève à 30 millions de francs luxembourgeois en 1998.

Quant à la question si la Bibliothèque nationale n'aurait pas mieux fait de régler des factures en suspens avant d'acquérir ladite collection, Monsieur le Directeur de la Bibliothèque nationale m'informe que quelques-unes de ces factures sont litigieuses et que d'autres sont en voie de règlement, après accord définitif par l'Inspection générale des Finances.